Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

9e séance, 21e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 26 février 2019 à 19 h, au centre administratif au 1860, 1re Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Madame Ève Lapointe, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Angélique Paillé, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires absent :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, Monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires du 26 février 2019 ouverte à 19 h 03.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique.*

Formules Municipales - no 5614 spécial

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CC-18-19-088

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

D'AJOUTER le point 2.10 – Résolution à la Ville de Lévis relativement à leurs priorités de déneigement sur le territoire de la CSDN et le point 3.4 – Fédération des commissions scolaires du Québec et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires
- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil des commissaires
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019
  - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Mot du président

2.0 Décisions
- 2.1 Rapport du protecteur de l'élève – PE-18-19-12
- 2.2 Rapport du protecteur de l'élève – PE-18-19-13
- 2.3 Rapport du protecteur de l'élève – PE-18-19-14
- 2.4 Rapport du protecteur de l'élève – PE-18-19-15
- 2.5 Rapport du protecteur de l'élève – PE-18-19-16
- 2.6 Révision du rapport PE-18-19-07– Dépôt d'un nouveau rapport de la protectrice de l'élève et décision
- 2.7 Désignation de la protectrice de l'élève de la Commission scolaire des Navigateurs
- 2.8 Exemption à l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- 2.9 Achat de l'immeuble sis au 960, rue de la Concorde, Lévis
- 2.10 Résolution à la Ville de Lévis relativement à leurs priorités de déneigement sur le territoire de la CSDN

3.0 Information
- 3.1 Situation financière prévue au 30 juin 2019 en date du 24 novembre 2018
- 3.2 Préoccupations des commissaires en regard du budget 2019-2020
- 3.3 Rapport de la directrice générale
- 3.4 Fédération des commissions scolaires du Québec

4.0 Rapports des comités
- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents

Formules Municipales - no 5614 spécial

4.7 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses
5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil des commissaires

CC-18-19-089

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 janvier 2019 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 22 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Angélique Paillé et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 janvier 2019 et d'adopter celui-ci tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Les résolutions adoptées à la séance du 22 janvier 2019 ont fait l'objet des suivis appropriés.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention.

1.8 Correspondance

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.9 Mot du président

Monsieur Jérôme Demers, président, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information.

CC-18-19-090

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-12.

Formules Municipales - no 5614 spécial

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 05.

CC-18-19-091

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 17.

2.0 DÉCISIONS

CC-18-19-092
SG

2.1 Rapport du protecteur de l'élève – PE-18-19-12

ATTENDU la plainte déposée par le plaignant le 18 janvier 2019;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève portant le numéro PE-18-19-12 transmis aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-18-19-12 lequel est déposé sous pli confidentiel;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 3;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 4;

QUE madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, transmette la présente résolution au plaignant.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-18-19-093

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.2 – Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-13.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 20.

Formules Municipales - no 5614 spécial

Monsieur Michel Bédard, commissaire, se joint. Il est 19 h 25.

CC-18-19-094

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 28.

CC-18-19-095
SG

2.2 Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-13

ATTENDU la plainte déposée par le plaignant le 18 janvier 2019;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève portant le numéro PE-18-19-13 transmis aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-18-19-13 lequel est déposé sous pli confidentiel;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2;

QUE madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, transmette la présente résolution au plaignant.

ADOPTÉE à l'unanimité
1 abstention

Madame Angélique Paillé et monsieur Michel Bédard se retirent pour éviter un conflit d'intérêts ou un potentiel conflit d'intérêts concernant le prochain dossier.

CC-18-19-096

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.3 – Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-14.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 30.

Formules Municipales - no 5614 spécial

CC-18-19-097

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Dominique Cormier et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 25.

2.3 Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-14

Puisque les membres souhaitent obtenir un complément d'information, ce point est reporté à une prochaine séance.

CC-18-19-098

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.4 – Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-15.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 25.

Formules Municipales - no 5614 spécial

CC-18-19-099

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 45.

CC-18-19-100
SG

2.4 Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-15

ATTENDU la plainte déposée par le plaignant le 25 janvier 2019;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève portant le numéro PE-18-19-15 transmis aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-18-19-15 lequel est déposé sous pli confidentiel;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2;

QUE madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, transmette la présente résolution au plaignant.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-18-19-101

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.5 – Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-16.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 47.

CC-18-19-102

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h.

CC-18-19-103
SG

2.5 Rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-16

ATTENDU la plainte déposée par le plaignant le 28 janvier 2019;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève portant le numéro PE-18-19-16 transmis aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-18-19-16 lequel est déposé sous pli confidentiel;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 3;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 4;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 5;

Formules Municipales - no 5614 spécial

QUE madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, transmette la présente résolution au plaignant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Les membres du conseil des commissaires remercient monsieur Jean Beauchesne, protecteur de l'élève, pour le travail accompli.

Mesdames Marie-Josée St-Laurent et Dominique Cormier ainsi que messieurs Jérôme Demers et François-Yves Dubé se retirent pour éviter un conflit d'intérêts ou un potentiel conflit d'intérêts concernant le prochain dossier.

Monsieur Denis Vien prend la présidence.

CC-18-19-104

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Angélique Paillé et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.6 – Révision du rapport PE-18-19-07– Dépôt d'un nouveau rapport du protecteur de l'élève et décision.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h.

CC-18-19-105

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 13.

CC-18-19-106
SG

2.6 Révision du rapport PE-18-19-07– Dépôt d'un nouveau rapport de la protectrice de l'élève et décision

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève PE-18-19-07 (le « Rapport »);

ATTENDU les résolutions CC-18-19-055 et CC-18-19-084 (confidentielle) en découlant;

ATTENDU le rapport de la protectrice de l'élève;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport de la protectrice de l'élève lequel est déposé sous pli confidentiel;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2;

Formules Municipales - no 5614 spécial

D'ACCEPTER la recommandation numéro 3;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 4;

QUE madame Sandra Cauchon, secrétaire générale, transmette la présente résolution au plaignant.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-18-19-107
SRH

2.7 Désignation de la protectrice de l'élève de la Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU les articles 220.2 et 457.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatifs à la désignation d'une personne sous le titre de protecteur de l'élève par la commission scolaire;

ATTENDU les dispositions du Règlement 4.12 - *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;

ATTENDU que le protecteur de l'élève doit être désigné par le conseil des commissaires;

ATTENDU l'affichage du poste et le processus de sélection rigoureux de chacune des candidatures;

ATTENDU que la personne qui vous est recommandée respecte les critères de sélection retenus pour le choix du protecteur de l'élève;

ATTENDU la consultation du comité de parents et la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique pour le choix du protecteur de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE madame Dominique Paillé soit désignée à titre de protectrice de l'élève de la Commission scolaire des Navigateurs pour un mandat d'une durée de 40 mois soit du 26 février 2019 au 30 juin 2022 et que le président, monsieur Jérôme Demers, soit mandaté afin de conclure et signer l'entente de services correspondante.

ADOPTÉE à l'unanimité

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, se retire pour le prochain point.

CC-18-19-108
DG

2.8 Exemption à l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

ATTENDU le *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (le « Règlement »), qui prévoit que tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre doit souscrire au Fonds de l'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau;

ATTENDU que l'article 2 paragraphe 7 du Règlement prévoit que l'avocat qui est au service exclusif d'une commission scolaire n'est pas tenu de souscrire au Fonds;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs possède déjà une couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les actes professionnels accomplis par un cadre dans l'exercice de ses fonctions à la CSDN;

Formules Municipales - no 5614 spécial

ATTENDU que Mme Sandra Cauchon, avocate, est au service exclusif de la Commission scolaire des Navigateurs depuis le 5 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (chapitre B-1, r. 20) que la Commission scolaire des Navigateurs se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Sandra Cauchon, avocate, dans l'exercice de ses fonctions à titre de secrétaire générale pour la commission scolaire, le tout à compter du 1er avril 2019 et jusqu'à ce que la présente résolution soit révoquée;

DE MANDATER la directrice générale, Mme Esther Lemieux, afin de signer tout document nécessaire ou utile à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-18-19-109
DG

2.9 Achat de l'immeuble sis au 960, rue de la Concorde, Lévis

ATTENDU le manque d'espace au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs;

ATTENDU la nécessité de dispenser des cours de laboratoire en sciences au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs a le pouvoir en vertu de l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* d'acquérir un immeuble afin d'offrir des services pédagogiques à sa clientèle;

ATTENDU que l'immeuble sis au 960, rue de la Concorde à Lévis est en vente par soumission publique;

ATTENDU que l'immeuble est la propriété de l'Université Laval;

ATTENDU QUE l'article 713 du « *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* » indique que le conseil des commissaires « décide de l'aliénation ou de l'acquisition d'un immeuble »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la directrice générale, Mme Esther Lemieux, soit autorisée à soumettre, dans le cadre du processus de vente de l'immeuble sis au 960, rue de la Concorde à Lévis (Québec) une promesse bilatérale de vente et d'achat sous la forme prescrite en annexe des présentes, le tout sujet à l'autorisation ministérielle requise;

QUE la directrice générale, Mme Esther Lemieux, soit autorisée à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-18-19-110
DG

2.10 Résolution à la Ville de Lévis relativement à leurs priorités de déneigement sur le territoire de la CSDN

La Direction générale fait un compte rendu aux membres sur les événements survenus à la suite de la tempête du 25 février 2019. Elle donne de l'information sur les mesures qui ont été prises à la suite de la décision de garder des élèves pour la nuit dans certaines écoles.

Formules Municipales - no 5614 spécial

Après discussion, les membres jugent opportun de demander à la Ville de Lévis de poursuivre le déneigement aux abords des écoles pour la sécurité des élèves et du personnel.

ATTENDU la quantité importante de neige tombée en date du 26 février 2019;

ATTENDU la décision de la Ville de Lévis concernant leurs priorités de déneigement d'ici la fin de la saison hivernale;

ATTENDU que la Ville de Lévis a la responsabilité d'assurer la sécurité des piétons sur tout son territoire;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs a un nombre important d'élèves marcheurs sur le territoire de la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Angélique Paillé et résolu :

DE demander à la Ville de Lévis d'ajouter à ses priorités de déneigement les secteurs entourant les écoles de la Commission scolaire des Navigateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

La Direction générale indique que le déneigement des toitures des établissements scolaires se poursuit.

3.0 INFORMATION

3.1 Situation financière prévue au 30 juin 2019 en date du 24 novembre 2018

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint, présente la situation financière prévue au 30 juin 2019 en date du 24 novembre 2018 à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

3.2 Préoccupation des commissaires en regard du budget 2019-2020

Les membres du conseil des commissaires n'ont pas de commentaire.

3.3 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

CC-18-19-111

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 3.4 – Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 22 h 05.

Formules Municipales - no 5614 spécial

CC-18-19-112

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 23 h 22.

3.4 Fédération des commissions scolaires du Québec

La discussion a lieu à huis clos.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

Les points 4.1 à 4.7 sont reportés à la prochaine séance.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CC-18-19-113

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 23 h 25.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers
Président

Sandra Cauchon
Secrétaire générale

Formules Municipales - no 5614 spécial